



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été créée conformément aux exigences de :
HCS 2024 de l'OSHA aux États-Unis, Loi sur les produits dangereux (LPD)
et Règlement sur les produits dangereux (RPD) du Canada, ainsi modifiés

Date d'émission 21-févr.-2024

Date de révision 17-août-2026

Numéro de révision 2

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit Detojet® Low-Foaming Liquid Detergent

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit 1601; 1601-1; 1605; 1615; 1630; 1655

Numéro UN ou numéro d'identification UN1760

Synonymes Aucun

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Agent nettoyant; Détergent

Restrictions d'utilisation Ne pas mélanger avec d'autres détergents sauf indication contraire

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fournisseur

Alconox, LLC
30 Glenn St., Suite 309
White Plains, NY 10603 USA
+1-914-948-4040

Courriel cleaning@alconox.com

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence VelocityEHS
North America: 1-888-255-3924
International: +1-813-248-0573

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

**Danger****Mentions de danger**

Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

Conseils de prudence - Prévention

Ne pas respirer les vapeurs ou la brume.

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

Conseils de prudence - Réponse

Traitement spécifique (voir les instructions de premiers soins supplémentaires sur cette étiquette).

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef.

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

Dangers classés selon le paragraphe (d)(1)(ii) de 1910.1200

Aucun renseignement disponible.

Autres renseignements

Toxique pour les organismes aquatiques. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

3. Composition/information sur les ingrédients**Substance**

Non applicable.

Mélange

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)

			contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	
Pyrophosphate tétrapotassique	7320-34-5	7-13	-	-
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	7-13	-	-
Acide silicique, sel de sodium	1344-09-8	7-13	-	-
L'hypochlorite de sodium	7681-52-9	1-5	-	-

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Conseils généraux	Une consultation médicale immédiate est requise. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Inhalation	Déplacer à l'air frais. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus. Obtenir immédiatement des soins médicaux. Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié. En cas de respiration difficile, (un personnel formé devra) administrer de l'oxygène. Un œdème pulmonaire retardé peut se produire.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Ne pas frotter la partie touchée. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.
Contact avec la peau	Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés. Consulter immédiatement un médecin.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.
Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins	S'assurer que le personnel médical est conscient du (des) produit(s) en cause, qu'il prend des mesures pour se protéger et qu'il empêche la progression de la contamination. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter un contact direct avec la peau. Utiliser une barrière pour effectuer du bouche à bouche. Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes	Rougeurs. Sensation de brûlure. Peut causer la cécité. Toux ou respiration sifflante.
Effets d'une exposition	Aucun connu.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins	Le produit est une matière corrosive. Il est contre-indiqué de procéder à un lavage d'estomac ou de provoquer des vomissements. Il faut examiner la possibilité d'une perforation de l'estomac ou de l'œsophage. Ne pas administrer d'antidotes chimiques. Une asphyxie peut se produire à la suite d'un œdème glottal. Il peut se produire une diminution marquée de la tension artérielle accompagnée de râles humides, d'expectorations spumeuses et d'une tension différentielle élevée.
--------------------------	--

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.
Moyens d'extinction inappropriés	Aucun renseignement disponible.
Dangers particuliers associés au produit chimique	Le produit cause des brûlures aux yeux, à la peau et aux muqueuses. Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants.
Produits de combustion dangereux	Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants.
Données sur les risques d'explosion	
Sensibilité au choc	Aucun.
Sensibilité à la décharge électrostatique	Aucun.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles	Attention! Matière corrosive. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites.
Autres renseignements	Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.
Méthodes de nettoyage	Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Nettoyer la surface contaminée à fond.
Prévention des dangers secondaires	Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire	Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Manipuler le produit uniquement dans un système fermé ou s'assurer une ventilation appropriée. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Considérations générales sur l'hygiène	Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Retirer et laver les vêtements et les gants contaminés, y compris l'intérieur, avant de les réutiliser. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après

avoir manipuler le produit.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger de l'humidité. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	Ceiling: 2 mg/m ³	(vacated) Ceiling: 2 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³

Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	Ceiling: 2 mg/m ³ ;	Ceiling: 2 mg/m ³ ;	Ceiling: 2 mg/m ³ ;	Ceiling: 2 mg/m ³ ;

Nom chimique	Manitoba	Nouveau-Brunswick	Terre-Neuve-et-Labrad or	Nouvelle-Écosse
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	Ceiling: 2 mg/m ³ ;	Ceiling: 2 mg/m ³ ;	Ceiling: 2 mg/m ³ ;	Ceiling: 2 mg/m ³ ;

Nom chimique	Nunavut	Île-du-Prince-Édouard	Saskatchewan	Yukon
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	Ceiling: 2 mg/m ³ ;	Ceiling: 2 mg/m ³ ;	Ceiling: 2 mg/m ³ ;	Ceiling: 2 mg/m ³ ;

Remarque

Autres renseignements sur les valeurs limites

Consulter la Section 16 pour les termes et les abréviations.

Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992).

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie

Douches
Douches oculaires
Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Écran de protection du visage. Lunettes de protection à fermeture étanche.

Protection des mains

Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Tablier résistant aux produits chimiques.

Protection respiratoire

Consultez un hygiéniste industriel pour déterminer la protection respiratoire appropriée à votre utilisation spécifique de ce matériau.

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide transparent
État physique	Liquide
Couleur	Transparent
Odeur (y compris le seuil olfactif)	Aucun renseignement disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation		Aucune donnée disponible
Point d'ébullition (ou point initial d'ébullition ou plage d'ébullition)		Aucune donnée disponible
Inflammabilité		Aucune donnée disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité		Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité		Aucune donnée disponible
Point d'éclair	> 200 °C / 392.0 °F	
Température d'auto-inflammation		Aucune donnée disponible
Température de décomposition		Aucune donnée disponible
SADT (°C)		Aucune donnée disponible
pH	12.4	1% solution aqueuse
pH (en solution aqueuse)		Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique		Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique		Aucune donnée disponible
Solubilité		Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau	Soluble dans l'eau	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique)		Aucune donnée disponible
Pression de vapeur (comprend le taux d'évaporation)		Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible
Densité et/ou densité relative		Aucune donnée disponible
Masse volumique apparente		Aucune donnée disponible
Masse volumique du liquide		Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative		Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules		
Dimension de particules		Aucune donnée disponible
Distribution granulométrique		Aucune donnée disponible

Autres renseignements

Masse moléculaire	Aucun renseignement disponible
Teneur en COV	0%
Point de ramollissement	Aucun renseignement disponible

Informations concernant les classes de danger physique

Explosifs	
Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucun dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Risques de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter	Exposition à l'air ou à l'humidité sur des périodes prolongées.

Matières incompatibles Acides, Bases, Agent oxydant, Agent réducteur, Ammoniac.

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

Inhalation	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Corrosif par inhalation. (sur la base des composants). L'inhalation d'émanations/de gaz corrosifs peut causer une toux, un étouffement, des maux de tête, des vertiges et une faiblesse pour une durée de plusieurs heures. Un œdème pulmonaire peut se produire, accompagné d'une oppression dans la poitrine, d'un essoufflement, d'une peau bleutée, d'une chute de la pression artérielle et d'une accélération du rythme cardiaque. L'inhalation de substances corrosives peut entraîner un œdème toxique des poumons. L'œdème pulmonaire peut être mortel.
Contact avec les yeux	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque des lésions oculaires graves. (sur la base des composants). Corrosif pour les yeux et peut causer de graves lésions, y compris la cécité. Peut se traduire par une lésion permanente, y compris la cécité.
Contact avec la peau	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Corrosif. (sur la base des composants). Provoque des brûlures.
Ingestion	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque des brûlures. (sur la base des composants). L'ingestion cause des brûlures au tube digestif supérieur et aux voies respiratoires. Peut provoquer une douleur de brûlure grave dans la bouche et l'estomac, avec vomissements et diarrhée de sang noir. La tension artérielle peut diminuer. Des taches brunâtres ou jaunâtres peuvent apparaître près de la bouche. Un gonflement de la gorge peut entraîner un essoufflement et une suffocation. Peut causer des lésions aux poumons en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Rougeurs. Sensation de brûlure. Peut causer la cécité. Toux ou respiration sifflante.

Toxicité aiguë Aucun renseignement disponible.

Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs ATE suivantes ont été calculées pour le mélange:

ETAmél (cutané)	>5000 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussière/brouillard)	>5 mg/L

Renseignements sur le produit
DL50 par voie orale > 500 mg/kg (rat)

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Pyrophosphate tétrapotassique	-	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 1.1 mg/L (Rat) 4 h
Hydroxyde de potassium	= 284 mg/kg (Rat)	-	-

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Acide silicique, sel de sodium	= 1960 mg/kg (Rat)	-	-
L'hypochlorite de sodium	= 8.91 g/kg (Rat)	> 20000 mg/kg (Rabbit)	> 10.5 mg/L (Rat) 1 h

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Provoque des lésions oculaires graves. Provoque des brûlures.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucun renseignement disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucun renseignement disponible.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
L'hypochlorite de sodium 7681-52-9	-	Groupe 3 - Ne peut être classifié pour la cancérogénicité chez les humains	-	-

Toxicité pour la reproduction Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition répétée Aucun renseignement disponible.

Danger par aspiration Aucun renseignement disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Écotoxicité aquatique

Renseignements sur les composants

Nom chimique	Poissons	Crustacés	Algues/plantes aquatiques	Toxicité pour les microorganismes
Pyrophosphate tétrapotassique	LC50: >100mg/L (96h, <i>Oncorhynchus mykiss</i>)	EC50: >100mg/L (48h, water flea)	-	-
Acide silicique, sel de sodium	LC50: 301 - 478mg/L (96h, <i>Lepomis macrochirus</i>) LC50: =3185mg/L (96h, <i>Brachydanio rerio</i>)	-	-	-
L'hypochlorite de sodium	LC50: 0.06 - 0.11mg/L	EC50: 0.033 -	-	-

	(96h, Pimephales promelas) LC50: 4.5 - 7.6mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 0.4 - 0.8mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: 0.28 - 1mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: 0.05 - 0.771mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 0.03 - 0.19mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 0.18 - 0.22mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	0.044mg/L (48h, Daphnia magna)		
--	--	--------------------------------	--	--

Persistance et dégradation Aucun renseignement disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Renseignements sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage	Facteur de bioconcentration (FBC)	Facteur d'amplification trophique (FAT)
Hydroxyde de potassium	0.83	-	-

Mobilité dans le sol Aucun renseignement disponible.

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser les contenants vides.

Californie - Informations sur les déchets Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

14. Informations relatives au transport

DOT

Numéro UN ou numéro d'identification UN1760

Nom officiel d'expédition	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
Classe (s) de danger relatives au transport	8
Groupe d'emballage	II
Dispositions particulières	B2, IB2, T11, TP2, TP27
Polluant marin du DOT	I
Désignation	UN1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Hydroxyde de potassium, Hypochlorite de sodium), 8, II

TMD

Numéro UN ou numéro d'identification	UN1760
Nom officiel d'expédition	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
Classe (s) de danger relatives au transport	8
Groupe d'emballage	II
Dispositions particulières	16
Désignation	UN1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Hydroxyde de potassium, Hypochlorite de sodium), 8, II

IATA

Numéro UN ou numéro d'identification	UN1760
Désignation officielle de transport de l'ONU	Liquide corrosif, n.s.a.
Nom technique de l'IATA	Hydroxyde de potassium, Hypochlorite de sodium
Classe (s) de danger relatives au transport	8
Groupe d'emballage	II
Dangers environnementaux	Oui
Dispositions particulières	A3, A803
Code ERG	8L
Désignation	UN1760, Liquide corrosif, n.s.a. (Hydroxyde de potassium, Hypochlorite de sodium), 8, II

IMDG

Numéro UN ou numéro d'identification	UN1760
Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
Classe (s) de danger relatives au transport	8
Groupe d'emballage	II
Indicateur de polluant marin	P
Dispositions particulières	274
EmS-N°	F-A, S-B
Désignation	UN1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Hydroxyde de potassium, Hypochlorite de sodium), 8, II, Polluant marin

15. Informations sur la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements internationaux

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam Non applicable

Inventaires internationaux

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

Règlements fédéraux aux États-Unis**SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372.

SARA 311/312 Catégories de dangers

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées.

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont des polluants réglementés conformément à la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	1000 lb	-	-	X
L'hypochlorite de sodium 7681-52-9	100 lb	-	-	X

CAA (Loi sur la qualité de l'air)

Ce produit ne contient pas de substances polluantes réglementées en vertu de la Loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act - CAA).

CERCLA

Sous sa forme commerciale, ce produit contient une ou plusieurs substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302).

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	Quantités à déclarer de substances très dangereuses
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	1000 lb / 454 kg (final RQ)	-
L'hypochlorite de sodium 7681-52-9	100 lb / 45.4 kg (final RQ)	-

États-Unis - Réglementations des États**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
D.I. Water 7732-18-5	-	-	X
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	X	X	X
L'hypochlorite de sodium 7681-52-9	X	X	X

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

16. Autres informations

NFPA Risques pour la santé 3 Inflammabilité 1 Instabilité 0 Dangers particuliers -
HMIS Risques pour la santé 3 Inflammabilité 1 Dangers physiques 0 Protection individuelle X

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

La liste peut inclure des phrases qui ne s'appliquent pas à ce produit

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (Europe)
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Europe)
AIIC	Inventaire australien des substances chimiques industriels
ATE	Estimation de toxicité aiguë
ASTM	Société américaine d'essais des matériaux
bar	Valeurs de référence biologiques pour les composés chimiques en milieu de travail
BAT	Valeurs de tolérance biologiques pour une exposition professionnelle
BEL	Limites d'exposition biologique
bw	Poids corporel
Valeur plafond	Valeur limite maximale
CMR	Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DOT	Département des transports (États-Unis)
DSL	Liste intérieure des substances (Canada)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes
ELINCS	Liste européenne des substances chimiques notifiées
ECEL	Limite d'exposition chimique existante
EmS	Programme d'urgence
ENCS	Substances chimiques existantes et nouvelles (Japon)
EPA	Agence américaine de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency)
GHS	Système général harmonisé
HMIS	Système d'identification des matières dangereuses
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association du transport aérien international
IBC	Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
IECSC	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
IMO	Organisation maritime internationale
ISO	Organisation internationale de normalisation
KECI	Inventaire coréen des produits chimiques existants
CL50	Concentration létale pour 50% d'une population étudiée
DL50	Dose létale pour 50 % d'une population étudiée (dose létale moyenne)
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NDSL	Liste extérieure des substances (Canada)
NFPA	National Fire Protection Association
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
n.s.a.	Non spécifié ailleurs
CSENO	Concentration sans effet nocif observé
DSENO	Dose sans effet nocif observé
NOELR	Taux de charge sans effet observable
NTP	Programme national de toxicologie (États-Unis)
NZIoC	Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande

OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
LEMT	Limites d'exposition professionnelle
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis
TBP	Substance toxique bioaccumulable persistante
PICCS	Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines
PMT	Persistante, mobile et toxique
PPE	Équipement de protection individuelle
QSAR	Relation structure-activité quantitative
RID	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer (Europe)
SADT	Température de décomposition autoaccélérée
SAR	Relation structure-activité
SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act
FS	Fiche de données de sécurité
SL	Limite à la surface
STEL	Limite d'exposition de courte durée
STOT RE	Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE	Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique
TCSI	Inventaire des Substances Chimiques de Taiwan
TMD	Transport de marchandises dangereuses (Canada)
TSCA	Loi réglementant les substances toxiques (États-Unis)
TWA	Moyenne pondérée dans le temps
UN	Nations Unies
VOC	Composés organiques volatils
vPvB	Très persistante et très bioaccumulative
vPvM	Très persistante et très mobile
As	Substance allergène
DS	Sensibilisant cutané
Ot	Ototoxique
pOt	Ototoxique - risque de troubles auditifs
PS	Photosensibilisateur
RS	Sensibilisant respiratoire
S	Sensibilisateur
poS	Sensibilisant - susceptible de provoquer un asthme professionnel
Sa	Asphyxiant simple
Sd	Désignation de la peau
pSd	Désignation de la peau - potentiel d'absorption cutanée
Sdv	Désignation de la peau - vacante
Sk	Notation de la peau
dSk	Indication pour la peau - risque d'absorption cutanée
pSk	Notation cutanée - potentiel d'absorption cutanée

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Base de données ChemView de l'Environnemental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA)

Agence américaine de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency)

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environnemental Protection Agency aux États-Unis

Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environnemental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Banque de données sur les substances dangereuses des États-Unis (HSDB)

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Classification SGH - Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

États-Unis Institut national pour la sécurité et la santé au travail (NIOSH)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

Programme national de toxicologie aux États-Unis (NTP)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications de l'Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) sur l'environnement, la santé et la sécurité

Programme de l'Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) sur les produits chimiques à volume de production élevé

Ensemble de données de filtrage de l'Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD)

Organisation mondiale de la santé des Nations Unies, OMS (World Health Organization, WHO)

Date d'émission 21-févr.-2024

Date de révision 17-août-2026

Note de révision Sections de la FS mises à jour: 1, 2, 3, 12, 16.

Avis de non-responsabilité

Les informations fournies dans la présente fiche de données de sécurité sont, à notre connaissance, exactes à la date de sa publication. Ces informations sont fournies à titre indicatif uniquement pour garantir la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et du rejet du produit, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Ces informations concernent exclusivement le produit spécifié et peuvent ne pas s'appliquer à ce produit lorsqu'il est utilisé en combinaison avec d'autres produits ou dans le cadre d'un procédé quelconque, sauf indication contraire dans le texte.

Fin de la fiche signalétique